



**BPA  
TCEEA  
Alternance**

# Brevet Professionnel Agricole Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles/Viticoles



Devenir  
ouvrier tractoriste  
mécanicien  
en matériels  
viticoles

## Conditions d'inscription Prérequis

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre titulaire d'un CAPa/BPA/Bac pro/BP REA Vigne et vin
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation
- Avoir passé un entretien avec l'équipe pédagogique

## Compétences visées

Acquérir des compétences et des connaissances professionnelles, technologiques et pratiques pour :

Assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau des matériels et équipements de l'entreprise.

Réaliser les travaux agricoles mécanisés en toute sécurité et en respectant l'environnement.

## Durée de la formation

Diplôme préparé en alternance en 1 an.  
L'employeur rémunère l'apprenant sur toute la durée du contrat (entreprise et centre).

- 490 h au CFA (14 semaines)
- 1 155 h en entreprise (33 semaines)

5 semaines de congés payés.

## Modalités pédagogiques

Cours 100 % en présentiel.

## Poursuites d'études

Brevet Professionnel Agroéquipement Conduite et Maintenance du matériel (niveau 4).

MACHINISME

## BPA - Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles

### 1 UC générale

UCG 3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable.

### 2 UC d'Option

UCO 1 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite d'une culture.

UCO 2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des engins agricoles et de leurs équipements.

### 3 UC de spécialité

UCS 1 TCEEA : Conduire en sécurité un tracteur et/ou un automoteur.

UCS 2 TCEEA : Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture.

UCS 3 TCEEA : Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements.

### 2 UCARES

UCARE 1 : Taille de la vigne

UCARE 2 : Murs en pierres sèches

UCARE 3 : CACES Chariot élévateur

## Taux de rémunération \*

CATEGORIE D'AGE	1 <sup>ère</sup> ANNEE	2 <sup>ème</sup> ANNEE	3 <sup>ème</sup> ANNEE
Avant 18 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
De 18 à 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
De 21 à 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
26 ans et +	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

Salaire selon les minima fixés par le décret en vigueur.  
Les taux peuvent être plus élevés en fonction des conventions collectives.

### ► Aide unique aux employeurs

Elle s'adresse :

- aux employeurs de moins de 250 salariés ;
- pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac.

### ► Montant de l'aide

- 4 125 € maximum pour la 1<sup>re</sup> année d'exécution du contrat ;
- 2 000 € maximum pour la 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat ;
- 1 200 € maximum pour la 3<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.

## Modalités d'évaluation

Validation par Unités Capitalisables.



## Indicateurs

Première promotion  
en juin 2020.

\* Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter.

## Contacts & Renseignements



**CENTRE DE FORMATION  
D'APPRENTIS VITICOLE**  
EPLEFPA de Beaune

☎ Accueil 00 33 (0)3 80 26 34 29  
@ cfa.beaune@educagri.fr  
🌐 <http://www.cfa.lavitibeaune.com>

6, avenue du Parc  
BP 10215 - 21206 BEAUNE CEDEX